



**Rapport du Comité des statistiques sur la
réunion du 11 avril 2018**

| | |
|--|---|
| Point 1 : Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| Point 2 : Nomination du Président et ratification de la nomination de la Vice-Présidente pour l'année caféière 2017/18..... | 2 |
| Point 3 : Rapport de la réunion du 26 septembre 2017 | 2 |
| Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques | 2 |
| Point 5 : Proposition visant à modifier le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origines | 2 |
| Point 6 : Améliorer la qualité des données de l'OIC | 3 |
| Point 7 : Collecte de données sur les coûts de production | 4 |
| Point 8 : Prix d'excellence en recherche sur le café de l'OIC..... | 5 |
| Point 9 : Questions diverses | 6 |
| Point 10 : Date de la prochaine réunion | 6 |

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 14^e réunion le 11 avril 2018 à Mexico (Mexique).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [SC-79/18 Rev. 1](#).

Point 2 : Nomination du Président et ratification de la nomination de la Vice-Présidente pour l'année caféière for 2017/18

3. Le Comité a nommé M. Juan Esteban Orduz (Colombie) Président et Mme Ina Grohmann (Union européenne-Allemagne) Vice-Présidente.

Point 3 : Rapport de la réunion du 26 septembre 2017

4. Le Comité a approuvé le rapport de sa 13^e réunion qui s'est tenue le 26 septembre 2017, figurant dans le document [SC-78/17](#).

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

5. La Chef de la Section des statistiques a présenté le document [SC-80/18](#), qui contient le rapport le plus récent sur le respect du Règlement sur les statistiques par les Membres. Elle a noté que, pour la période considérée, les Membres importateurs s'étaient pleinement conformés et représentaient environ 80 % des importations mondiales. En ce qui concerne la fourniture de données dans les délais prescrits par le Règlement sur les statistiques, la Chef de la Section des statistiques a déclaré que 11 Membres exportateurs s'y étaient bien conformés, fournissant en temps voulu au moins 30 des 55 points devant être soumis au cours de la période considérée. Si l'on considère l'ensemble des données reçues, 21 Membres exportateurs se sont bien conformés et ont représenté environ 92% des exportations mondiales. Si 17 Membres exportateurs n'ont fourni aucune donnée, ils ne représentaient que 3,7 % des exportations mondiales de café. Elle a fait remarquer que très peu de Membres exportateurs ont fourni des informations supplémentaires qui doivent être soumises depuis l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café.

6. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5 : Proposition visant à modifier le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origines

7. L'Économiste principal a présenté le document [SC-81/18](#) qui contient deux propositions de modification du Règlement sur les statistiques que le Secrétariat a reçues le 11 janvier 2018 de la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie. La première

proposition consiste à porter de 4 à 5 le nombre de chiffres du numéro d'ordre du lot de café et à prévoir des séries différentes pour le café transformé et le café vert. La deuxième proposition de modification concerne le paragraphe 3 de la règle 4 du Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine ([ICC-102-9](#)), qui stipule que "L'original et la première copie de chaque certificat d'origine portent le cachet du service douanier du pays Membre qui a émis le certificat. Ce cachet est apposé par le service douanier lorsque celui-ci a la preuve que l'exportation va avoir lieu". La modification autoriserait l'apposition du cachet par le Service des douanes ou l'Agence de certification pour chaque certificat d'origine plutôt que par les deux.

8. Au cours des débats, certains Membres ont exprimé leur soutien à la proposition, car la modification du Règlement de l'OIC offrirait la souplesse nécessaire pour tenir compte de l'évolution des modes de production et des améliorations techniques dans les systèmes de notification des exportations utilisés par les autorités.

9. Le Comité a examiné la proposition et a recommandé son approbation par le Conseil.

Point 6 : Améliorer la qualité des données de l'OIC

Point 6.1: Rapport sur l'état d'avancement de la mise en place d'une base de données statistiques complète

10. La Chef de la Section des statistiques a présenté le document [SC-82/18](#), qui contient un rapport intérimaire sur la mise en place d'une base de données statistiques complète. Ce rapport couvre plusieurs activités du Programme des activités de 2017/18 au titre du but stratégique 1 : "Fournir des données, des analyses et des informations de classe mondiale à l'industrie et aux décideurs".

11. La Chef de la Section des statistiques a expliqué la méthodologie et les résultats d'une enquête menée pour recueillir l'avis des Membres et d'autres utilisateurs des données statistiques de l'OIC sur la pertinence des variables collectées par l'OIC. Elle a ensuite fourni des informations sur une analyse technique en cours de la base de données mondiale de l'OIC sur le café, qui est réalisée avec l'aide d'un consultant.

12. Les résultats de ces deux activités contribuent à la modernisation du système de gestion des données de l'OIC afin d'accroître l'efficacité des travaux du Secrétariat et de fournir de meilleurs services aux Membres. Une proposition complète sera présentée à la prochaine réunion du Comité des statistiques.

Point 6.2: Table ronde sur les statistiques

13. L'Économiste principal a passé en revue les travaux de la Table ronde sur les statistiques de l'OIC, qui est un groupe de travail d'experts mis en place pour améliorer la qualité des statistiques de l'OIC, et composé d'analystes bénévoles du secteur du café.

14. Depuis la réunion du Comité des statistiques en septembre 2017, la Table ronde s'est réunie à l'OIC le 7 décembre 2017 et le 1 mars 2018. Lors de ces réunions, l'offre et l'utilisation des données des 12 plus grands pays producteurs, qui représentent plus de 90 % de la production mondiale de café, ont été examinées. Les travaux de ce groupe ont montré qu'une grande partie des données pour la période considérée peuvent être considérées comme fiables. Toutefois, la Table ronde a recommandé que le Secrétariat examine les écarts des données qui subsistent et qui ont été soulevés au cours des travaux de la Table ronde. La prochaine réunion aura lieu le 7 juin 2018.

15. Le Comité a pris note des rapports.

Point 7 : Collecte de données sur les coûts de production

Point 7.1: PROMECAFE

16. Le Président a invité le Secrétaire de PROMECAFE, M. René León-Gómez, à faire un exposé sur l'étude de PROMECAFE sur les coûts de production en Amérique centrale. M. León-Gómez a noté que les membres de PROMECAFE produisent environ 25% de la production mondiale d'Arabica, qui est principalement cultivé par de petits exploitants qui sont confrontés non seulement à la baisse des prix du café, mais aussi au changement climatique, à d'autres phénomènes naturels tels que les ouragans et à la prévalence croissante des ravageurs et des maladies. Les résultats de l'étude des coûts de production dans quatre pays producteurs de café d'Amérique centrale indiquent que, pendant la période considérée, les coûts de production totaux des caféiculteurs moyens de la région ont dépassé les recettes tirées de la vente du café, ce qui a entraîné des pertes. Environ 85 % du total des coûts de production sont des coûts directs, dont 60 % sont attribués aux coûts de la main-d'œuvre et 40 % aux intrants. Il a noté que la raison pour laquelle de nombreux exploitants de la région continuent de cultiver du café, malgré la faiblesse des prix et le manque à gagner qui en résulte, est que certains coûts, comme la main-d'œuvre non rémunérée, ne sont pas pris en compte par les exploitants lorsqu'il s'agit de calculer la rentabilité. M. León-Gómez a fait quelques suggestions sur la manière d'aborder la question de la faible rentabilité.

17. Les membres ont exprimé un grand intérêt pour l'étude et ses résultats. Ils ont indiqué qu'il fallait relever le défi posé par la faible rentabilité des ménages agricoles et ont encouragé à collaborer pour trouver des solutions.

18. Le Comité a pris note du rapport.

Point 7.2: World Coffee Research

19. Le Président a invité M. Christophe Montagnon, Directeur scientifique de World Coffee Research, à faire un exposé sur le Programme mondial de surveillance du café, une nouvelle initiative de World Coffee Research. Ce programme comprend la mise en place d'un réseau mondial de milliers de parcelles expérimentales dans des exploitations caféières, l'accent étant mis sur le matériel végétal, comme les nouvelles variétés, et la conservation des sols. Il a noté que, souvent, la recherche se concentre uniquement sur l'amélioration de la productivité sans tenir compte des coûts supplémentaires qui en découlent. Il a déclaré que les parcelles expérimentales du Programme mondial de surveillance du café serviront à évaluer non seulement l'impact agronomique, mais aussi l'impact économique des méthodes améliorées de culture du café afin d'assurer la durabilité des recommandations. Il a expliqué que les parcelles seraient reproduites dans de nombreux pays, ce qui permettra de tenir compte de la diversité des méthodes de culture du café dans des environnements différents afin de formuler des recommandations mieux adaptées à chaque système de culture. Les résultats de la recherche sur le terrain seront regroupés dans une base de données mondiale qui permettra aux utilisateurs de suivre les résultats des parcelles expérimentales, tels que l'impact sur les rendements, ainsi que la rentabilité dans toutes les régions productrices de café et tous les systèmes de production. Les données éclaireront les décisions de production des exploitants afin d'améliorer leur rentabilité et pourront contribuer à améliorer l'accès des producteurs au crédit en fournissant davantage d'informations aux institutions de prêt sur les risques associés à la culture du café.

20. Le Comité a pris note du rapport.

Point 8 : Prix d'excellence en recherche sur le café de l'OIC

21. L'Économiste en chef a présenté la proposition de prix d'excellence en recherche sur le café figurant dans le document [SC-83/18](#). L'objectif de ce prix serait de stimuler une recherche économique de haute qualité dans le secteur du café, de renforcer les liens de l'OIC avec les milieux universitaires et la communauté des chercheurs, d'élaborer des approches novatrices pour aborder les questions liées au développement dans les pays producteurs de café, de stimuler le débat dans le domaine de la "chaîne de valeur du café

durable et du développement international" et de récompenser ceux qui apportent une contribution exceptionnelle au débat sur le rôle du café dans la réalisation des objectifs du développement durable. Le prix de 2 000 livres sterling serait décerné à d'excellentes contributions d'universitaires en début de carrière dans le domaine de la recherche économique sur des sujets liés au développement durable du secteur du café.

22. Au cours des débats, les Membres ont largement soutenu le principe du prix. Certains Membres se sont interrogés sur le montant du prix pour des raisons budgétaires, tandis que d'autres ont suggéré d'élargir son champ d'action pour inclure d'autres disciplines de la recherche telles que l'agronomie, la sélection végétale ou le café et la santé. Le Directeur exécutif a suggéré que, dans un premier temps, il serait préférable de maintenir une focalisation plus étroite sur l'économie étant donné les contraintes actuelles en matière de ressources de l'OIC, mais qu'il conviendra d'envisager d'élargir cette focalisation à d'autres disciplines au fil du temps.

23. Le Comité a examiné la proposition et a recommandé son approbation par le Conseil.

Point 9 : Questions diverses

24. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 10 : Date de la prochaine réunion

25. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aura lieu pendant la 122^e session du Conseil qui se tiendra du 17 au 21 septembre 2018.